CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)
Je, soussigné IVECO FRANCE S.A.,
6, rue Nicolas-Copernic - 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré :
en châssis-cabine : voir nota 1 (1)
en ~~VASP~~ : voir nota 3 (1)
1. Genre : CAM - ~~VASP~~ (1)
2. Marque : IVECO.
3. Types : ~~TA1V2732P~~ - TA1V2732R (1)
Versions : 38 - ~~42 - 45 - 48 - 51 - 57 - 63 - 67~~ (1)
4. Numéro d'identification :

WJMA1V M 0000C 129777 (2)

6. Source d'énergie : GO.
7. Puissance administrative : 21 CV.
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2 ou ~~3~~ (1)
10. Poids total autorisé en charge :
~~19,00 19,00 19,00~~ 19,00 ~~17,99 17,99 17,99 17,99~~ tonnes (1)
12. Poids total roulant autorisé :
~~néant 22,50 38,00~~ 40,00 ~~néant 21,49 38,00 40,00~~ tonnes (1)
14. Niveau sonore de référence dB(A) : ~~90 côté gauche~~ (1)
~~94 côté droit~~ (1)
81 verticale (1)

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1800 tr/min.
Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le : .....
pour être livré à : .....
Fait à : ..... le : .....

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur.

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules,
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en châssis nu ou du VASP, sauf BOM désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
IVECO FRANCE S.A. (par délégation spéciale du président)
Trappes le :

Logistique Commerciale
IVECO FRANCE SA

15 DEC 2003

6, Rue Nicolas Copernic - 75191 TRAPPES
NADINE NOGUES

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je, soussigné IVECO FRANCE S.A.,
6, rue Nicolas-Copernic - 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

2. Réservoir(s) de carburant : nombre : 1 (2)
capacité : 200 (2)
emplacement : DROIT (2)
3. ~~Ralentisseur~~ additionnel prévu au point 7.9.2 : ~~oui~~ - non (1)
Si oui - marque de ce ralentisseur : (2)
- type de ce ralentisseur : (2)
- poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota du chapitre 2) : kg (2)
4. Limiteur de vitesse : oui.
5. Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :
- ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de la Directive 96/53 CEE. (1)
- ~~pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.~~ (1)

6. Charges maximales admissibles : 8000 ~~7500~~ (1)
7. Indices des pneumatiques : 156/150G-154/150K (2)
9. Pneumatiques : essieu 1 : 13R22,5 (2)
essieu 2 : 13R22,5 (2)
10. Type de cylindres de freins : essieu 1 : 22
essieu 2 : 20
11. Types moteur : F2BE0681F*B* (27)
12. Types cabine : ~~AD : cabine courte~~ (1)
AT LR : cabine profonde toit bas (1)
~~AT MR : cabine profonde toit haut~~ (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur.